



## Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté N°: A2020/105

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Monique AUBERT, seconde adjointe

### Le Maire de QUINCIEUX

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

**Vu** la délibération n° 2020-25 du 26 mai 2020 fixant à 6 le nombre d'adjoints

**Vu** le procès-verbal en date du 26 mai 2020 portant élection et installation au poste de 2ème Adjointe au Maire de Madame Monique AUBERT,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de l'administration communale de donner une délégation à ce maire adjoint,

### ARRETE

**Article 1er** : Madame Monique AUBERT, adjointe déléguée au **Développement Solidaire à la Jeunesse et aux Séniors** est chargée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire Pascal DAVID, de :

#### Au titre du Développement Solidaire :

- Participation aux commissions d'attribution des logements auxquelles est confiée la Collectivité
- Participation aux réunions de coordination et de prévention des expulsions auxquelles est confiée la Commune
- Collecte et transmission des demandes de logements effectuées en mairie
- Relation entre la Commune et le CCAS
- Relation entre la Commune et les services sociaux partenaires notamment ceux de la Métropole de Lyon
- Relation avec les bailleurs sociaux
- Animation de la politique en faveur des personnes défavorisées
- Suivi des plan « canicule », « Grand froid » « pandémies » aux titres des Personnes vulnérables
- Animation de la politique en faveur des personnes handicapées

#### Au titre de la Jeunesse

- Animation de la politique de la Petite Enfance (suivi du Relais d'Assistant Maternel, du multi accueil et de la DSP liée, accompagnement à la parentalité)
- Relation avec les différents partenaires concernant la politique de la Jeunesse (CAF, Métropole de Lyon, ...)
- Animation de la politique de loisirs des jeunes et développement des activités péri et extrascolaires (dont le restaurant scolaire)
- Suivi et mise en œuvre des règlements du service Enfance Jeunesse en collaboration avec la Responsable de service et l'adjointe déléguée aux Affaires Scolaires

#### Au titre des séniors :

- Animation de la politique en faveur des séniors (culture, loisirs, lutte contre l'isolement, ...)
- Développement des liens intergénérationnels
- Suivi de la résidence « la Tonnelle »

**Article 2** : Délégation permanente est donnée à Madame Monique AUBERT à effet de signer au nom du Maire tous les actes, arrêtés, décisions, conventions relatifs aux fonctions définies à l'article 1 y compris les engagements financiers (bons de commande et devis) inférieurs à 500 € HT.

**Article 3** : En cas d'absence de Madame Monique AUBERT, les attributions énumérées aux articles 1 à 2 ci-dessus pourront être exercées dans les mêmes conditions par Vincent GONNET, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Article 4** : Madame Monique AUBERT bénéficiera des indemnités prévues par délibération à intervenir et prise en application de l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 5** : Lorsque l'exercice de la présente délégation entrainera une signature, elle sera précédée de la mention suivante : « Pour le Maire, l'Adjointe déléguée, Monique AUBERT »

**Article 6** : La-Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont ampliation sera adressée

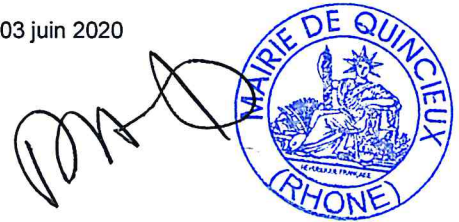
- au Représentant de l'Etat
- à Madame la Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon Palais de justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

A Quincieux, le 03 juin 2020

Le Maire,  
Pascal DAVID,



Le : 4-06-2020  
L'adjoint

Signature

Affiché le 4/6/2020